

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire
M. François Barbeau, Conseiller district 1
M. André Perrault, Conseiller district 2
Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5
M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Natacha Jodoin, Greffière adjointe

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2022-11-293 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption du l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt projet de règlement Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
4. Demande de construction d'un ponceau
5. Séminaire du COMAQ
6. Offres de services ingénierie – capacité en eau potable
7. Période de questions
8. Clôture de la séance

2022-11-294 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été revu par la firme d'urbanisme Atelier Urbain;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement PPCMOI doit être modifié afin d'être plus précis selon les normes d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la firme Atelier Urbain modifiera le projet de règlement PPCMOI tel que requis par les normes d'urbanisme;

IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE REPORTER l'adoption du projet de règlement Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et de le déposer lorsqu'il sera modifié et ajusté selon les normes d'urbanisme par la firme l'Atelier Urbain.

2022-11-295 DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise les Produits Forino demande le passage d'un tuyau sous terre pour irriguer les terres louées de Karine et Valérie Potvin à partir de 2023;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à partir duquel l'irrigation des eaux proviendra est en pente vers les terres louées, il est recommandé d'installer un tuyau de forage unidirectionnel horizontal de 4 pouces de diamètre à un maximum 8 pouces de diamètre avec bouchons au bout du tuyau pourra être installé sous la chaussée située au 2535, chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le tuyau doit être fermé avec les bouchons lorsqu'inutilisé afin de limiter l'entrée d'eau vers les terres louées, notamment les eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de l'entreprise Produits Forino utilisera une pompe pour procéder à l'irrigation et sera responsable de remettre les bouchons pour fermer le tuyau une fois l'irrigation terminée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER l'installation d'un tuyau de forage unidirectionnel horizontal d'un maximum de 8 pouces de diamètre avec bouchons sous la chaussée situé en face du 2535, chemin de l'Église afin que l'entreprise Les Produits Forino puisse irriguer les terres louées en 2023.

ADOPTÉE

2022-11-296 SÉMINAIRE DE LA COMAQ

CONSIDÉRANT QUE le séminaire offrira des outils pour la saine gestion des ressources humaines au sein du service d'incendie dans les défis et enjeux actuels;

CONSIDÉRANT QUE les formations offertes par le COMAQ seront bénéfiques pour mieux structurer le service incendie et augmenter la performance municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER QUE Benoit Tardif participe au séminaire du COMAQ le 22 et 23 novembre prochain à l'Auberge du Mont St-Gabriel au coût de 950\$ plus taxes applicables pour les deux journées et une nuitée de 209\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2022-11-297 OFFRES DE SERVICE INGÉNIERIE- CAPACITE EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite connaître la capacité des systèmes de production de l'eau potable et de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services ont été reçues pour l'étude de capacité des systèmes de production d'eau potable et de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

RETENIR les services de l'entreprise EMS au coût de 27 500\$ pour l'étude de capacité des systèmes de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2022-11-298 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 19h56.

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 2 novembre 2022.